



Température dangereuse pour ma santé

Par **charlottefleuret**, le **05/11/2007** à **11:27**

Bonjour,

Je suis mécanicienne et je travaille dans un atelier clos mais très mal isolé, l'atelier est totalement en tôle, et en ce moment la température interne avoisine les 4°C et l'été il fait extrêmement chaud, cet été nous avons dépassé les 40°C. Je voudrais savoir qu'elles sont les conditions de travail liées aux températures internes du lieu de travail et si le directeur de l'atelier a des obligations à respecter pour la santé de mes collègues et moi-même.

Je vous remercie de me donner tout ce que vous aurez sur les conditions de travail les droits que nous avons et les obligations de l'entreprise.

Merci de votre aide.

Par **papa tango charly_old**, le **05/11/2007** à **19:53**

voyez avec l'inspection du travail...

en ce qui me concerne, j'ai entendu dire qu'en dessous d'une température (16° C ?), on pouvait débrayer sans être en tort...
mais je travaille dans des bureaux...